



LA CONVIVIALITÉ EN SUD-GIRONDE

MAIRIE D'AUROS

34 Route du Foirail

33124 AUROS

tel : 05.56.65.40.09

e-mail : contact@auros.fr

N°16/2026

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le 20/03/26

S²LO

ID : 033-213300213-20260320-16_2026-AI

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS

A UN ADJOINT

Le Maire de la Commune d'AUROS,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Monsieur Daniel LABAT 3ème adjoint.

ARRETE

Article 1 : A compter du 21 mars 2026, Monsieur Daniel LABAT est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans la gestion et l'entretien des bâtiments communaux, du cimetière et de la voirie.

Article 2 : Cette délégation entraînera délégation de signature pour les pièces et actes suivants correspondants aux domaines énumérés à l'article 1 :

- Les devis
- Les bons de commandes
- Les DICT (déclarations d'intention de commencement de travaux)
- Les arrêtés de circulation, permissions de voirie
- Les concessions de terrains dans le cimetière communal/columbarium
- Les procès-verbaux de réception des travaux
- Les comptes rendus de réunion
- Les ordres de services
- Les déclarations d'achèvement de travaux

Article 3 : La signature de Monsieur Daniel LABAT sur toutes les pièces et actes mentionnés à l'article 2 devront être précédés de la formule suivante : « par délégation du Maire »

Article 4 : La présente décision prendra effet à la date de l'entrée en fonction le 21 mars 2026.

Article 5 : Le présent arrêté sera :

- Transmis au représentant de l'Etat,
- Notifié à l'adjoint,
- Transmis au comptable de la collectivité,

PUBLIE LE : 20/03/26

Fait à Auros, le 20 Mars 2026

NOTIFIE A L'ADJOINT LE : 20/03/2026



Le Maire,
Philippe CAMON-GOLYA

